

**Direction Générale des Ressources / Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2012007**

**Signataire : BC/PC**

**OBJET : Prorogation de la convention fixant les relations de coopération entre la Commune d'Aubervilliers et l'association "Comité des Œuvres Sociales des personnels de la ville et des établissements publics communaux d'Aubervilliers".**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les statuts de l'Association «Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers»,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser par une convention les relations établies entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers »,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**PROROGE** la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la Ville et des Etablissements Publics Communaux d'Aubervilliers » pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012

**AUTORISE** le Maire à la signer.

Reçu en Préfecture le : 27/01/2012

Publié le : 27/01/2012

Certifié exécutoire le : 27/01/2012

Le Maire

Jacques SALVATOR

Pour le Maire

L'Adjoint délégué